



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
7	CHANAZ	HUSSON Yves
8	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
9	CONJUX	SAVIGNAC Claude
10	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle
11	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas
12	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François
13	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
14	LA BIOLLE	NOVELLI Julie
15	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
16	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas
17	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard
18	LE MONTCEL	HUYNH Antoine
19	MERY	FONTAINE Nathalie
20	MOUXY	FILIPPI Laurent
21	ONTEX	CURTILLET Jacques
22	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno
23	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier
24	SAINTE OFFENGE	GELLOZ Bernard
25	SAINTE OIRS	ALLARD Louis
26	SAINTE PIERRE DE CURTILLE	DILLENCHNEIDER Gérard
27	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte
28	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
29	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert
30	VOGLANS	MERCIER Yves

Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

25 communes présentes

Absents excusés :

TREVIGNIN

Nicolas CHAPUIS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 août 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 30 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2025
Exécutoire le : 09 SEP. 2025
Publiée / Notifiée le : 09 SEP. 2025
Visée le : 09 SEP. 2025

EAU POTABLE **Reduction des prélèvements en eau, déploiement de la télérelève – Demande de subvention**

Monsieur le Président rappelle l'engagement que poursuit Grand Lac dans l'application du Plan Eau national engagé en 2023, fixant une ambition de réduction de 10% des eaux prélevées d'ici à 2030.

Au-delà du travail mené sur les réseaux de distribution de l'eau potable afin de réduire les fuites, il est proposé de déployer les équipements qui permettront :

- Une relève quotidienne des compteurs permettant ainsi d'alerter rapidement l'utilisateur sur la suspicion d'une fuite en partie privée (aujourd'hui cette alerte est formulée suite à la relève annuelle du compteur),
- De travailler sur une facturation incitative de l'eau (tarification progressive, tarification saisonnière...).

Il est donc proposé de déployer l'infrastructure permettant la télérelève des compteurs ainsi que l'acquisition des outils de collecte et de traitement des données. A terme, le territoire de Grand Lac serait couvert par 61 antennes radio.

Il est aussi proposé d'initier ce déploiement par une phase test, avec le déploiement de 3 antennes accompagnée d'une étude sur l'organisation du service Relation Usagers.

Cette action rejoint les axes stratégiques de nos financeurs, à savoir :

- Le 12^{ème} programme de l'agence de l'eau,
- L'Appel à Projets annuel du Département de la Savoie - Volets 2 « Modernisation et Innovation ».

Le montant prévisionnel global de l'opération de déploiement de la télérelève est le suivant :

Objet	Année	Montant €HT
Infrastructure télérelèves Test 3 antennes	2025	29 900
Etude dimensionnement service	2025-2026	20 000
Outil de collecte et traitement des données collectée	2026	10 900
Adaptation outil facturation pour diffusion de la donnée	2026	15 000
Infrastructure télérelève 61 antennes	2027 - 2028	370 000
TOTAL €HT		445 800 €

Le montant et la répartition envisagée entre les financeurs, est détaillé comme suit :

Objet	Année	Montant € HT	Montant aide Département (HT)		Reste à charge Grand Lac	
VOLET 2 " Modernisation et innovation" : * Télérelève	2027 - 2028	370 000 €	40% plafonné à 100 K€ de dépense soit 10.8 % de 370 K€	40 000 €	89.2	330 000 €
TOTAL (HT)		370 000 €		40 000 €		330 000 €

T.V.A. à 20%	74 000 €
TOTAL (TTC)	444 000 €

* Dans le cadre du Volet 2 « Modernisation et Innovation » le plafond des dépenses subventionnables est fixé par le Département à 100 000 € par EPCI.

* Il est à noter que l'agence de l'eau ne participe pas financièrement à cette opération.

Les crédits sont inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement du budget Eau Potable. Ils seront inscrits aux budgets 2027 et 2028.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès des partenaires financiers, à savoir l'Agence de l'Eau et le Département de la Savoie, pour solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport et les projets décrits,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département de la Savoie) au titre du Contrat de Bassin et sollicite les subventions les plus élevées possibles,
- SOLLICITE une dérogation pour démarrage anticipé des travaux préalablement à la décision d'aide des financeurs (cette autorisation a été obtenue pour le Département sur le volet 1).

Aix-les-Bains, le 2 septembre 2025

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 33 |
| - Présents : 30 |
| - Présents et représentés : 31 |
| - Votants : 31 |
| - Pour : 31 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 11 : Réduction des prélèvements en eau, déploiement de la télérelève - Demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 09/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 09/09/2025

Numéro de l'acte : d5548 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250901-d5548-DE

Date de décision : 01/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions